

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 SEPTEMBRE 2012

Présents : Madame CORNUAULT - Messieurs PERRADIN - GIVRE - DUPERRON - MONNET - BOURGEOIS - BOURGEY - COUTURIER - Mesdames LANET - SANDRIN.

Monsieur GUILLOTON est représenté par Monsieur PERRADIN
Madame MOREY est représentée par Monsieur BOURGEY
Monsieur GRENIER est représenté par Madame CORNUAULT
Monsieur GUILLOT est représenté par Monsieur GIVRE
Madame BRAC de la PERRIERE est représentée par Madame LANET

Absent : Monsieur CHANET

Monsieur PERRADIN a été élu Secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19/07/12

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 19/07/12.

2. Virement de crédit

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'envisager l'agrandissement du cimetière communal. Elle rappelle que la commune est désormais propriétaire du terrain jouxtant le cimetière.

Il conviendrait, dans un premier temps, de réaliser une étude hydro-géologique du terrain. Cette étude permettra de préciser les contraintes et précautions environnementales utiles liées à l'agrandissement du cimetière et d'apporter un avis argumenté sur sa situation géographique.

Dans un second temps, il conviendrait de faire réaliser des esquisses de propositions d'aménagement qui mettraient en évidence des approches architecturales différentes ayant pour triple objectif de répondre à un aménagement fonctionnel, économique en espace et en entretien et un objectif esthétique.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal deux devis :

- Pour l'étude hydro-géologique : 3 150 € H.T.
- Pour les esquisses de propositions d'aménagement : 2 350 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **ACCEPTE** de faire réaliser l'étude hydro-géologique ainsi que les esquisses de proposition d'aménagement dans le but d'agrandir le cimetière communal,
- **VOTE** l'ouverture d'un programme de travaux n°401 « agrandissement du cimetière »,

- **VOTE** les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 « dépenses imprévues »	7 000 €	
D 2312 « immobilisations corporelles en cours - terrain » programme n°401 «agrandissement du cimetière »		7 000 €
D 023 « virement à la section d'investissement »		7 000 €
R 021 « virement de la section de fonctionnement »		7 000 €

3. Maîtrise d'œuvre travaux Hôtel de Ville

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'envisager l'agrandissement du cimetière communal. Elle rappelle que la commune est désormais propriétaire du terrain jouxtant le cimetière.

Il conviendrait, dans un premier temps, de réaliser une étude hydro-géologique du terrain. Cette étude permettra de préciser les contraintes et précautions environnementales utiles liées à l'agrandissement du cimetière et d'apporter un avis argumenté sur sa situation géographique.

Dans un second temps, il conviendrait de faire réaliser des esquisses de propositions d'aménagement qui mettraient en évidence des approches architecturales différentes ayant pour triple objectif de répondre à un aménagement fonctionnel, économique en espace et en entretien et un objectif esthétique.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal deux devis :

- Pour l'étude hydro-géologique : 3 150 € H.T.
- Pour les esquisses de propositions d'aménagement : 2 350 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **ACCEPTE** de faire réaliser l'étude hydro-géologique ainsi que les esquisses de proposition d'aménagement dans le but d'agrandir le cimetière communal,
- **VOTE** l'ouverture d'un programme de travaux n°401 « agrandissement du cimetière »,

- **VOTE** les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 « dépenses imprévues »	7 000 €	
D 2312 « immobilisations corporelles en cours - terrain » programme n°401 «agrandissement du cimetière »		7 000 €
D 023 « virement à la section d'investissement »		7 000 €
R 021 « virement de la section de fonctionnement »		7 000 €

4. Modification du tableau des emplois

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'au vu de la charge de travail liée principalement à l'instruction des dossiers d'urbanisme, il conviendrait de faire évoluer le poste initialement créé de 17 h 30, à 35 h 00 hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, décide :

- **DE SUPPRIMER** l'actuel emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de 17 h 30 hebdomadaires relatif à l'instruction des dossiers d'urbanisme,
- **DE CREER** un emploi similaire d'adjoint administratif de 2^{ème} classe d'une durée de 35 heures hebdomadaires (pour les fonctions principales liées à l'instruction des dossiers d'urbanisme et accessoirement d'accueil du public),
- **PRECISE** que cet emploi serait à pourvoir au niveau des cadres d'emploi des adjoints administratifs, à compter du 1^{er} octobre 2012,
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} octobre 2012,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement

5. Travaux de mise en séparatif : demande de subvention

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'avant-projet dressé par le bureau d'études SAFEGE, 26 rue de la Gare, 69009 LYON.

Les travaux envisagés comprennent notamment :

La mise en séparatif des réseaux route de Baneins, chemin des amoureux et rue du Moyen-Age, ainsi que la suppression du déversoir d'orage route de Baneins.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- 20 % Conseil Général,
- 30 % Agence de l'Eau,
- 50 % Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **APPROUVE** l'avant-projet dressé par SAFEGE,
- **SOLLICITE** les aides de l'ensemble des financeurs pour la réalisation de cette opération : Agence de l'Eau et Conseil Général,
- **AUTORISE** le Conseil Général à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau (si un contrat a été signé entre les deux partenaires) et à la verser au maître d'ouvrage,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

6. Commission cantine : élection de délégués

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les statuts de la nouvelle association « Ma cantine utingeoise » prévoit un ou deux représentants nommés par la mairie, en tant que membres de droit de l'association.

Madame LANET et Monsieur BOURGEY se proposent pour représenter la mairie au sein du bureau de la nouvelle association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **DECIDE** de nommer Madame LANET Marie-Christine et Monsieur BOURGEY Fabien, représentant la mairie en tant que membres de droit, au sein du bureau de la nouvelle association « Ma cantine utingeoise ».

7. SIeA : convention de mandat

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Ain afin de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication aux abords du lotissement « le clos de St Trivier », route de Montmerle.

Elle présente au Conseil Municipal le plan de financement transmis par le SIeA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Ain afin de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication aux abords du lotissement « le clos de St Trivier », route de Montmerle.

8. Questions diverses

Contournement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est déroulée le 4 septembre dernier en présence du Conseil Général et des riverains propriétaires de parcelles concernées par le tracé de la déviation.

Cette réunion concernait l'information relative aux fouilles et sondages sur les terrains nécessaires à l'étude de la déviation.

Elle précise que le tracé définitif de la déviation n'est pas encore adopté par le Conseil Général à ce jour.

Elle communique, le planning prévisionnel du Conseil Général concernant ce projet :

- Fin septembre 2012 : fouilles et sondages,
- 2013 : annonce par le Conseil Général du tracé définitif de la déviation - réunion publique
- 2014 : enquête publique
- 2015 : déclaration d'utilité publique

De plus amples informations seront données au fil du temps.